



Recensement des personnes sensibles en cas de risques majeurs et sanitaires

Dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques majeurs et sanitaires (*canicule, inondation, grand froid, incident nucléaire, épidémie..*), la municipalité a décidé de s'adresser aux personnes de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap lorsqu'elles sont fragiles et/ou isolées et qu'elles vivent à leur domicile. L'objectif est d'établir un recensement qui permettrait en cas d'évènements exceptionnels et de catastrophes de vous apporter une aide tout au long de l'année.

Il s'agit alors pour vous de trouver un appui, de recevoir un appel téléphonique ou une visite du personnel communal, d'un bénévole ou d'un élu pour s'assurer que dans ces circonstances vous ne vous retrouviez pas seul(e).

Bien entendu, il ne s'agit pas de remplacer votre famille ou vos voisins qui sont certainement très présents, mais de vous apporter notre assistance en cas de besoin.

Cette inscription n'est en aucun cas obligatoire, elle reste une démarche volontaire de votre part. Si vous souhaitez être recensé dans le cadre de ce dispositif, je vous remercie de bien vouloir nous retourner la fiche d'inscription à télécharger ou disponible à l'Accueil de la Mairie. Les informations seront traitées avec la plus grande discrétion, resteront confidentielles et feront l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à la Mairie au 02.38.59.73.69 ou 02.38.59.38.52